



DEPARTEMENT BAS-RHIN  
Commune de WEYER  
1 rue de l'église  
**67320 WEYER**  
Téléphone et Fax : 03.88.00.62.34  
[weyer@nerim.fr](mailto:weyer@nerim.fr)  
<http://weyer.alsace.free.fr>

## ARRETE DU MAIRE

**N °4/ 2009**

### REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION EN AGGLOMERATION

Le Maire,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes.

VU le Code de la Route, et notamment les articles L 411-1 et R 411-21-1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-5

VU le Code de la Voirie

Considérant qu'en raison du ramassage scolaire et de la présence à cet effet de deux abribus de chaque côté de la route de Drulingen RD 40, il convient de réglementer la vitesse des véhicules afin d'assurer la sécurité des usagers.

## A R R E T E

**ARTICLE 1** -En raison du ramassage scolaire et de la présence à cet effet de deux abribus de chaque côté de la route de Drulingen RD 40 la vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 km/h du 13 route de Drulingen jusqu'au pont.

**ARTICLE 2** -La signalisation conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par la commune.

**ARTICLE 3** -Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la date de ce jour.

**ARTICLE 4** -Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** -Le Maire de la commune de Weyer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et conformément à la réglementation en vigueur

**ARTICLE 6**

MM

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie du département du Bas-Rhin

est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont l'ampliation sera envoyée à :

- le Préfet du département du Bas-Rhin,

- le Sous Préfet de Saverne,

- le Directeur Général des Services du Conseil Général du Bas-Rhin (PAT / DRTD / SERD et Bureau des Transports),

- le Responsable de l'Unité de Gestion du Trafic du Conseil Général du Bas-Rhin,
- la Gendarmerie de Drulingen
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours du département du Bas-Rhin,
- le Centre de Secours de Drulingen
- le Délégué Militaire Départemental du Bas-Rhin à Strasbourg,
- le Commandant de la Région Terre Nord Est bureau mouvement transport 57998 Metz Armées,
- l'U T de Saverne
- les maires des communes de Drulingen, Berg, Eywiller, Eschwiller, et Hirschland
- Monsieur le Conseiller Général Jean Mathia
- le Directeur des transports SPRENG à Schaeferhof
- le Directeur des transports SOTRAM à Sarreguemines
- le Directeur des transports BENTZ à Dabo
- le Directeur des transports STAUB à Rohrbach les Bitche

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Publié/Notifié le 26/06/2009

Fait à Weyer le 25/06/2009

Le Maire : Gaston STOCK

The image shows a handwritten signature in black ink on the left, which appears to be 'Gaston Stock'. To the right of the signature is a circular official stamp in red ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE WEYER' at the top and '1836 (11m)' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff, surrounded by decorative elements.